



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 18/2020  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Adaptation de l'offre en transports publics  
Lignes de bus VMCV 202 et 215**

***Séance de la commission***

|      |                           |
|------|---------------------------|
| Date | 23 septembre 2020 à 18h00 |
| Lieu | Hôtel de Ville, salle n°6 |

Vevey, le 24 août 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## **1. Objet du préavis**

Le présent préavis propose des adaptations de l'offre en transport public sur les lignes de bus VMCV 202 et 215, notamment au niveau de leur tracé et cadence, afin de répondre à leur fréquentation croissante. Les modifications proposées visent ainsi l'amélioration de la qualité de la desserte urbaine fine et ont fait l'objet de différentes séances avec le transporteur et les Communes concernées par ces lignes.

Ces modifications de ligne entreront en vigueur lors de l'horaire 2022, sous réserve de leur approbation par les Conseils communaux de toutes les communes concernées.

Il est à relever que ces adaptations répondent pleinement aux objectifs fixés par la Municipalité dans son programme de législature 2016-2021 visant notamment l'amélioration de la desserte du centre-ville et des quartiers périphériques.

## **2. Ligne VMCV 202**

La ligne VMCV 202 est une ligne importante pour Vevey car elle offre une desserte fine qui permet de relier les différents quartiers de la ville (figure 1). Dès lors, elle bénéficie d'une excellente fréquentation qui augmente chaque année. En 2019, le nombre de voyageurs journaliers s'élevait à une moyenne de 2'873, contre 2'688 en 2015 lors de sa création.

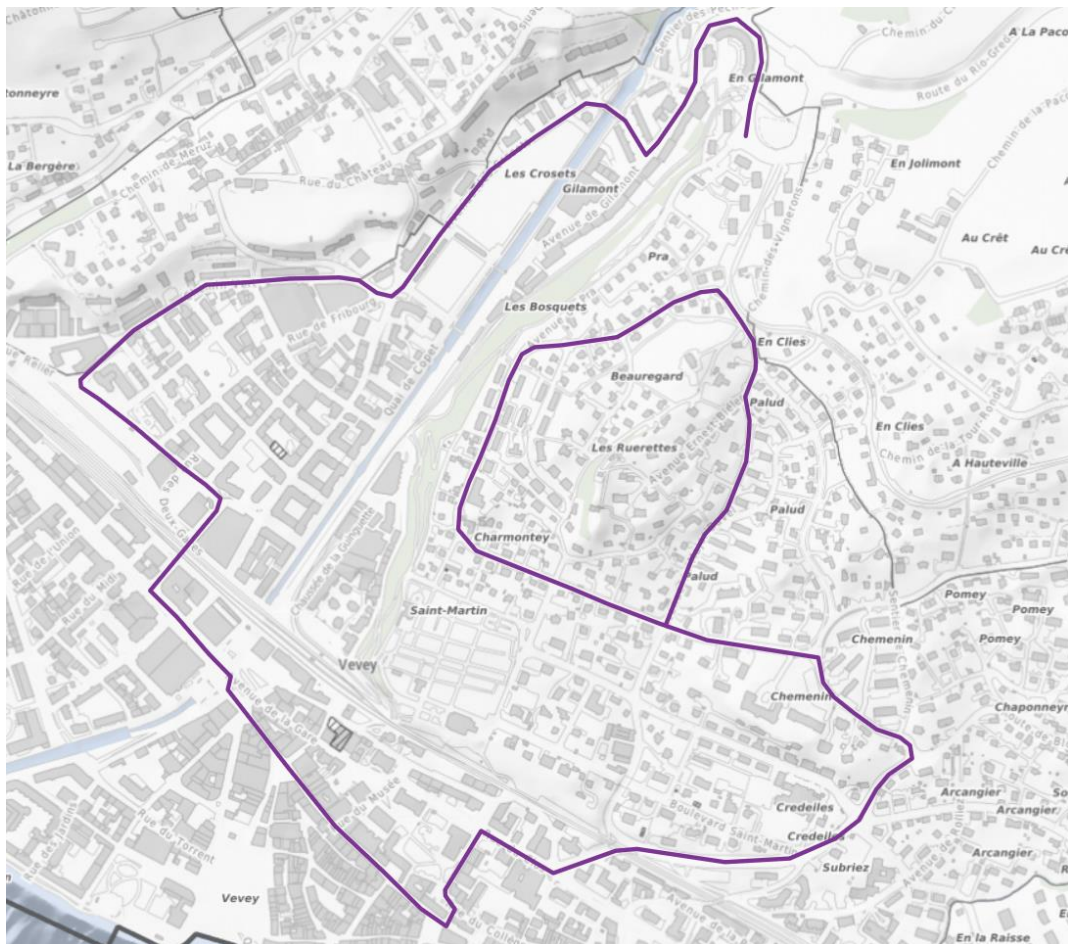


Figure 1 : Tracé de la ligne VMCV 202

2.1

des

besoins

Deux contraintes d'exploitation majeures sont à relever sur cette ligne :

- les temps de parcours prévus par l'horaire sont trop courts, principalement en heures de pointe, en raison de la réalité de la circulation en ville ;
- une évolution importante des voyageurs par kilomètre<sup>1</sup> est constatée chaque année (+11.39% entre 2018 et 2019), en plus de l'augmentation générale de la fréquentation de la ligne (figure 2).

---

<sup>1</sup> Unité de mesure de trafic équivalent au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre.

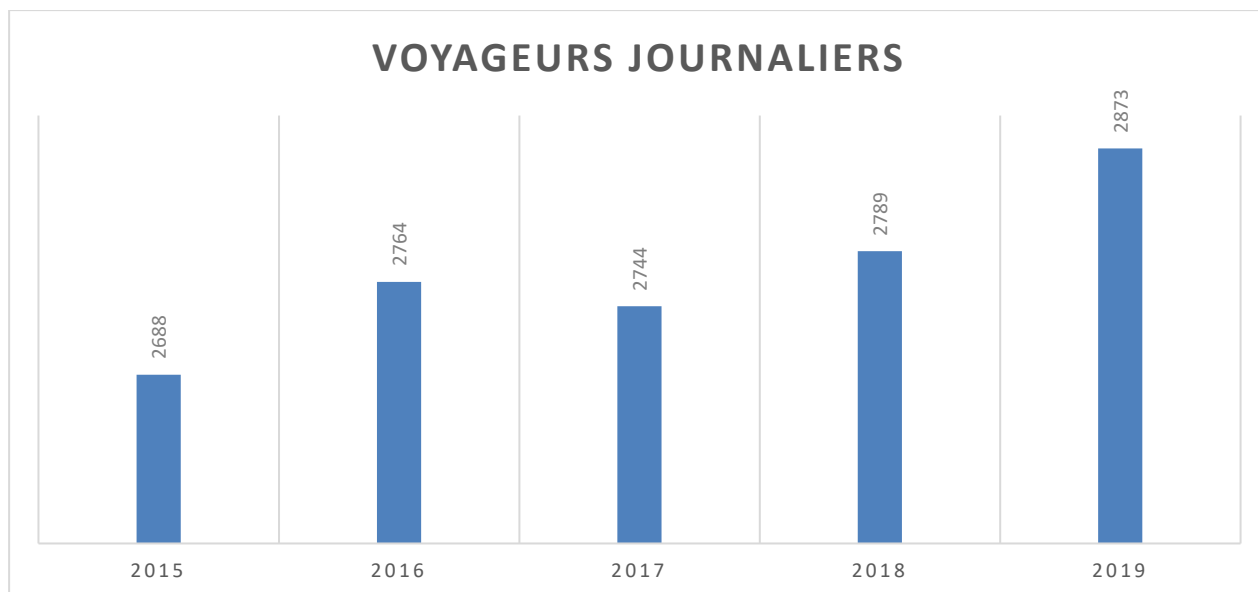


Figure 2 : Evolution du nombre de voyageurs journaliers sur la ligne VMCV 202

Ces contraintes se répercutent ensuite sur la ponctualité de la ligne. En effet, entre 16h30 et 18h30, seulement 15% des bus sont à l'heure, 64% présentent un petit retard (entre 1 minute et 5 minutes) et 21% un grand retard (plus de 5 minutes). En comparaison, entre 6h30 et 8h30, 26% des bus sont à l'heure, 68% ont un petit retard et uniquement 6% un grand retard.

## 2.2 Proposition d'adaptation de l'offre

Pour améliorer cette situation, les VMCV ont étudié différentes variantes afin de proposer aux usagers une offre satisfaisante. Aussi, il est suggéré de maintenir l'offre actuelle en heures creuses et le week-end, et d'augmenter l'offre en heures de pointe avec une cadence à 12 minutes contre 15 actuellement. Cette proposition comporte également l'avantage de caler les temps de parcours en heures de pointe (qui sont aujourd'hui sous-estimés) à la réalité de la circulation.

Cette solution est cohérente avec l'évolution positive des voyageurs par kilomètre et correspond aux besoins de la clientèle. De plus, cette adaptation ne demande l'achat d'aucun véhicule supplémentaire, les besoins étant couverts par la flotte VMCV existante.

Une seconde variante, consistant à diminuer la cadence horaire à 20 minutes et permettant ainsi de prendre en compte le temps de parcours rallongé, n'a pas été retenue car elle aurait eu comme impact non-souhaité une dégradation de l'offre actuelle (diminution de la cadence, perte des correspondances avec le réseau ferroviaire, etc.).

## 3. Ligne VMCV 215

La ligne VMCV 215 a été créée en 2017 pour donner suite au postulat déposé le 29 janvier 2015 par Madame Higy-Schmidt, intitulé « En bus, en train ou en télécabines, mais plus à pieds ! (pour ceux qui ne le souhaitent pas) ». Cette ligne assure la desserte de nombreux arrêts entre Vevey (poste) et Saint-Légier, via la zone industrielle de La Veyre Derrey. Sa cadence est actuellement de 30 minutes de 6h à 20h, du lundi au samedi.

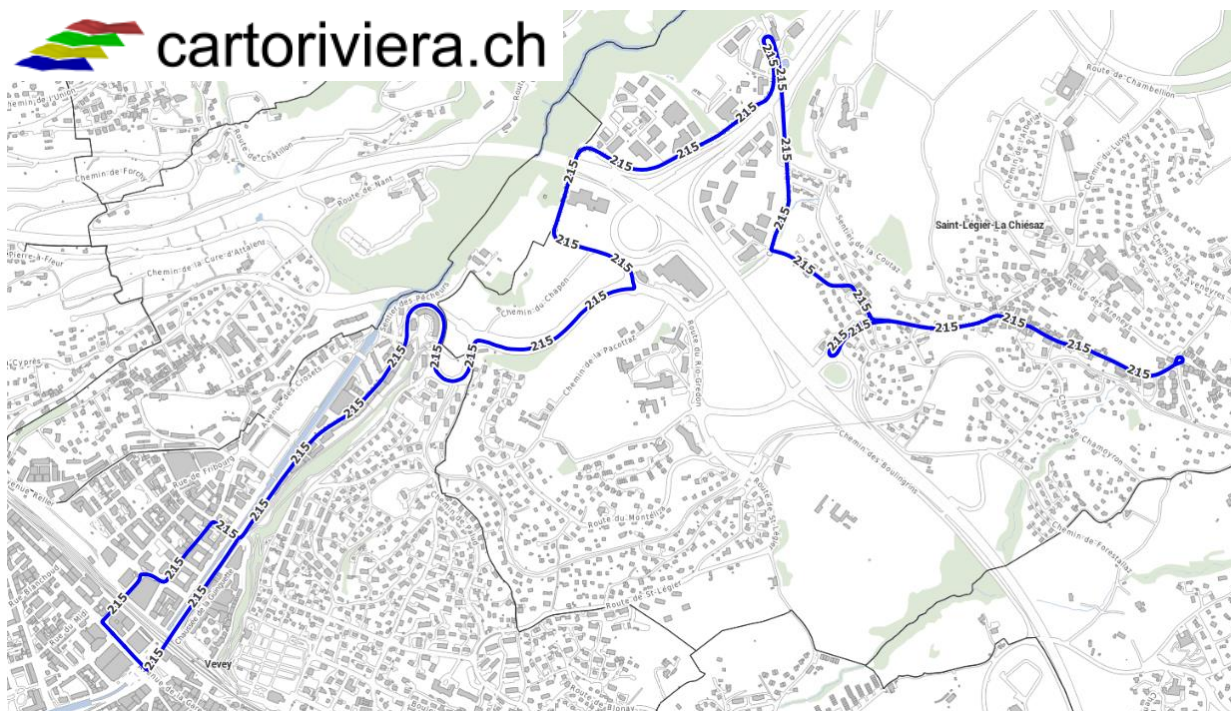


Figure 3 : Tracé actuel de la ligne VMCV 215

### 3.1 Analyse des besoins

Cette ligne connaît un certain succès, principalement sur son tronçon veveysan et une augmentation de sa fréquentation est également constatée, conformément à la figure ci-dessous (figure 4).

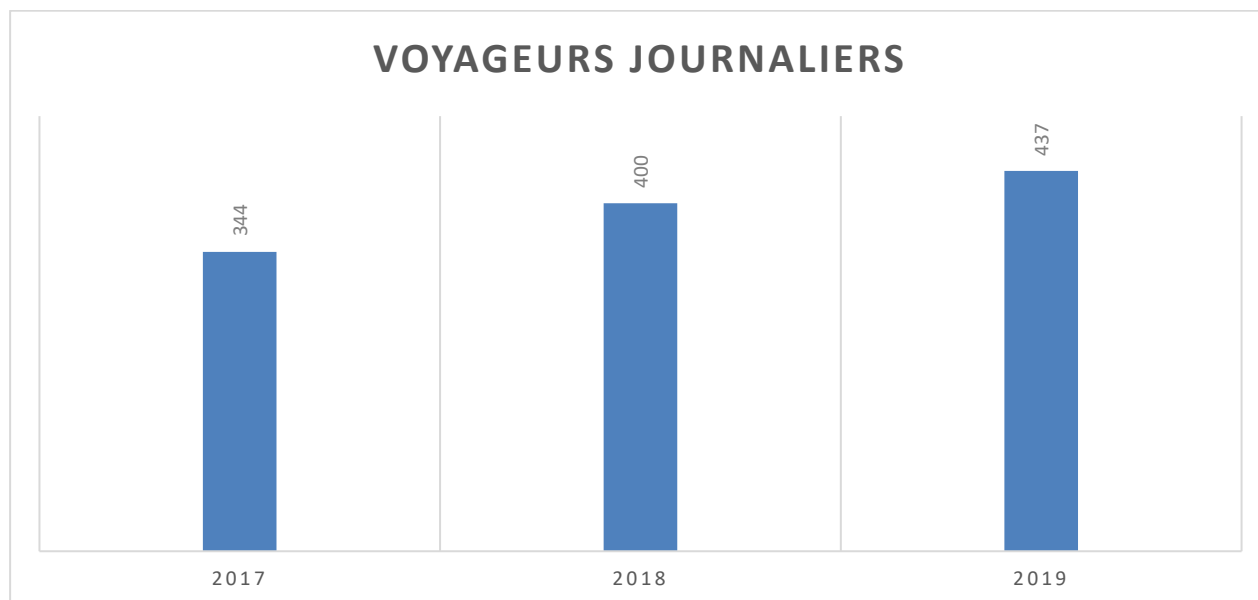


Figure 4 : Evolution du nombre de voyageurs journaliers sur la ligne VMCV 215

En début d'année 2020, la Commune de Saint-Légier-La Chiésaz a contacté la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable pour lui présenter un projet d'extension de la ligne 215 jusqu'au lieu-dit Praz-Dagoud, dans le but de desservir les terrains de sport et l'école internationale du Haut-Lac. Cette extension implique une augmentation de la distance parcourue par la ligne et a donc un impact sur son coût, y compris pour la Commune de Vevey.

Comme indiqué précédemment, cette ligne dessert la zone d'activité (ZA) de La Veyre-Rio Gredon qui regroupe bon nombre d'entreprises et établissements avec du personnel et une clientèle nombreuse (tennis, fitness, terrain de foot, etc.). Actuellement, la desserte de cette zone est assurée très marginalement sur son flanc Est par la ligne ferroviaire du Montreux-Vevey-Riviera (MVR), qui verra un nouvel arrêt prochainement supprimé (Gilamont) après la disparition de la gare de Clies. Il est à relever que cette zone est promise à un développement important (artisanat, industrie, P+R, etc.) à moyen terme et que le Canton conditionne ce développement à une amélioration de la desserte en transports publics.

Par ailleurs, en raison de la tenue de la Fête des Vignerons 2019 et de la construction de l'arène sur la Grande Place dès le début de l'année 2019, l'arrêt de bus « Vevey-Marché », desservi par les lignes 211 et 212 des VMCV, avait été temporairement supprimé. En début d'année 2020, la Municipalité a appris que les VMCV renonçaient à réintroduire cet arrêt en 2021 en raison de contraintes d'exploitations liées aux besoins des Communes de Corseaux et de Corsier-sur-Vevey. En effet, la suppression de la desserte de cet arrêt a permis d'introduire une cadence à 20 minutes sur la ligne VMCV 211 et de 30 minutes sur la ligne VMCV 212. Le maintien de cette offre grandement appréciée des voyageurs et la réintégration simultanée de l'arrêt Vevey-Marché aurait provoqué une hausse des coûts de 25% que nos voisines n'entendaient pas prendre en charge.

Aussi, considérant les éléments précédents, le projet d'extension de la ligne 215 par la Commune de Saint-Légier constitue une opportunité pour la Ville de Vevey d'étendre cette ligne pour rétablir une desserte intéressante de la Grande Place et augmenter la cadence de la desserte de la ZA de La Veyre-Derrey à 15 minutes en heure de pointe le matin et le soir.

### **3.2 Proposition d'adaptation de l'offre**

Pour répondre à ces différentes demandes, les VMCV ont étudié et proposé plusieurs variantes présentant chacune leurs avantages et inconvénients. Après les avoir étudiées, la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable a retenu la variante présentant les caractéristiques suivantes :

- prolongement de la ligne à ses deux extrémités ;
- cadence horaire de 30 minutes toute la journée du lundi au samedi, en adéquation avec les correspondances ferroviaires ;
- pas de service les dimanches et les jours fériés ;
- renfort de l'offre en heure de pointe (matin et soir) avec une cadence de 15 minutes sur le tronçon allant de Vevey-Marché à St-Légier Ferreyres (en brun sur la figure 5), pour desservir la zone industrielle et permettre aux pendulaires un bon transfert modal du rail au bus.

Cette variante comporte des avantages indéniables qui sont :

- deux nouvelles dessertes avec la Grande Place de Vevey et à Saint-Légier les zones résidentielles des hauts et l'école internationale du Haut-Lac ;
- une cadence horaire de 30 minutes améliorée et ainsi qu'un renforcement aux heures de pointe sur le tronçon le plus chargé avec une meilleure lisibilité de l'horaire ;
- une optimisation des ressources avec la nécessité d'engager uniquement un bus supplémentaire ;
- une compensation à la suppression prévue de la gare MVR de Gilamont par l'amélioration de la desserte en transports publics du nord de la ville.



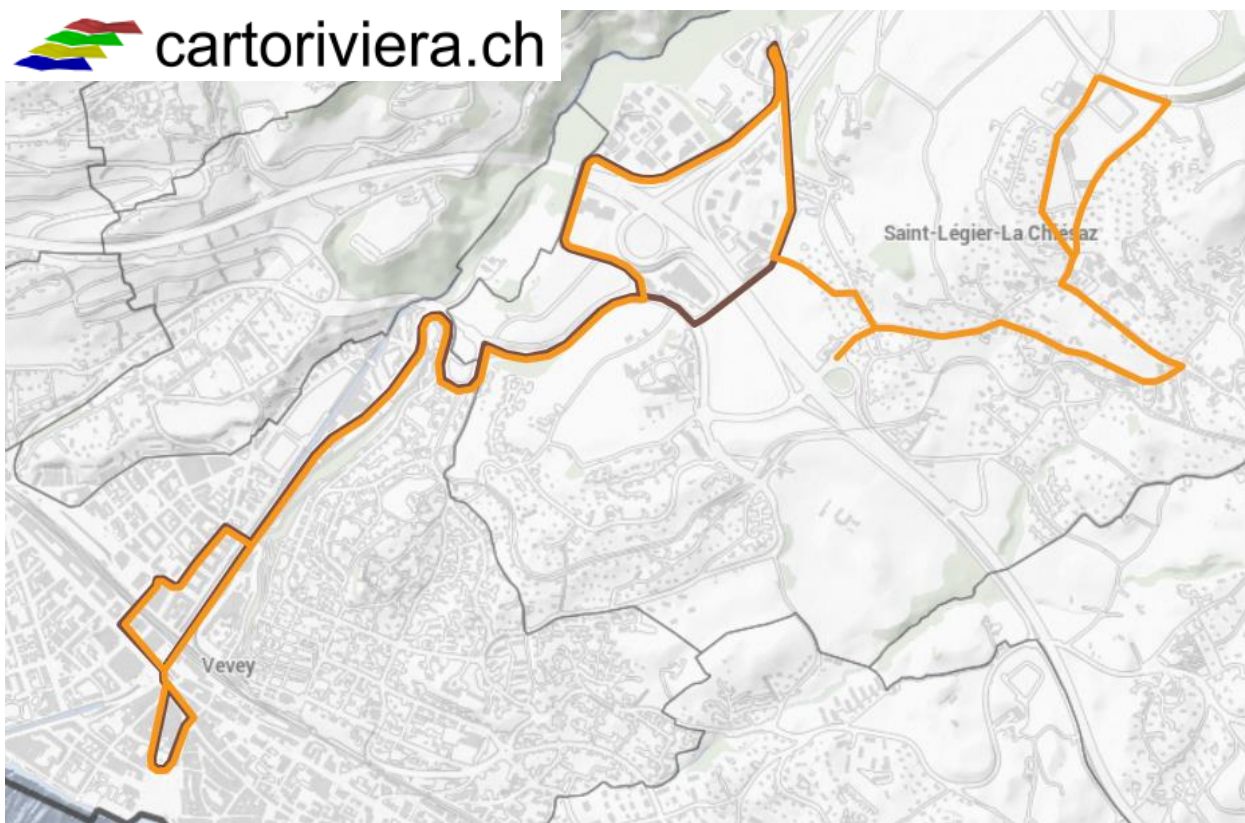


Figure 5 : Tracé proposé de la ligne VMCV 215 (<https://map.cartoriviera.ch/s/jloJe>)

#### 4. Conséquences financières

Conformément à la pratique intercommunale actuelle, les frais se répartissent comme suit entre les communes :

- 2/3 du coût en fonction des kilomètres parcourus sur le territoire communal ;
- 1/3 du coût en fonction du nombre d'habitants dans la commune.

##### 4.1 Coût estimatif de la nouvelle ligne VMCV 202

L'adaptation de l'offre de la ligne VMCV 202 comme décrite au chapitre 2.2 impliquerait une augmentation de Fr. 246'100.- TTC des coûts d'exploitation pour Vevey par rapport à la situation actuelle. Cette augmentation devra être répercutée sur le budget 2022 sur le compte 130.3517 « Participation déficit transports publics ». Le coût annuel total de cette ligne s'élèverait donc à Fr. 1'556'350.- TTC dès 2022 pour la Commune de Vevey.

| Coût Vevey              | Coût Corsier          | Total communes          | Part cantonale        | Recettes                |
|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| <b>1 556 347.79 CHF</b> | <b>135 048.56 CHF</b> | <b>1 691 396.36 CHF</b> | <b>536 402.87 CHF</b> | <b>1 060 491.70 CHF</b> |
| 246 093.83 CHF          | 19 364.97 CHF         | 265 458.80 CHF          | 65 251.29 CHF         | 96 408.34 CHF           |

Figure 6 : Coût de la ligne VMCV 202

##### 4.2 Coût estimatif de la nouvelle ligne VMCV 215

L'adaptation de l'offre de la ligne VMCV 215 comme décrite au chapitre 3.2 impliquerait une augmentation de Fr. 324'790.- TTC pour Vevey des coûts d'exploitation par rapport à la situation

actuelle. Cette augmentation devra être répercutée sur le budget 2022 sur le compte 130.3517 « Participation déficit transports publics ». Le coût annuel total de cette ligne s'élèverait donc à Fr. 681'670.- TTC dès 2022 pour la Commune de Vevey, et serait partagé presque à moitié avec la Commune de Saint-Légier.

| Coût Vevey            | Coût St-Légier        | Total communes          | Part cantonale        | Recettes              |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>681 668.27 CHF</b> | <b>688 555.39 CHF</b> | <b>1 370 223.66 CHF</b> | <b>313 627.94 CHF</b> | <b>198 652.83 CHF</b> |
| 324 787.53 CHF        | 292 753.74 CHF        | 617 541.27 CHF          | 131 935.32 CHF        | 42 445.28 CHF         |

Figure 7 : Coût de la ligne VMCV 215

## 5. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :



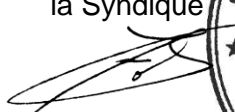
### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 18/2020, du 24 août 2020, concernant l'adaptation de l'offre en transports publics des lignes de bus VMCV 215 et 202 ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV afin d'adapter l'offre des lignes de bus VMCV 202 et 215 ;
2. d'autoriser la Municipalité à répercuter sur le budget 2022 et suivants l'augmentation des coûts d'exploitation annuels de la ligne VMCV 202 de Fr. 246'100.- TTC consécutive à l'adaptation de l'offre sur le compte 130.3517 « Participation déficit transports publics ».
3. d'autoriser la Municipalité à répercuter sur le budget 2022 et suivants l'augmentation des coûts d'exploitation annuels de la ligne VMCV 215 de Fr. 324'790.- TTC consécutive à l'adaptation de l'offre sur le compte 130.3517 « Participation déficit transports publics ».

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire a.i.



Elina Leimgruber P.-A. Perrehoud

Municipal-délégué : M. Jérôme Christen